

Transparence de l'actionnariat de BSB

Louvain-la-Neuve, le 23 octobre 2008, 17h30 – Information réglementée

En application de la nouvelle législation en matière de transparence (Titre II de la loi du 2 mai 2007, AR du 14 février 2008 et AR du 21 août 2008), BSB communique les informations suivantes :

Notification de participations supérieures à un seuil légal

L'action de concert décrite ci-dessous détient une participation supérieure au seuil légal de 50%.

Michel Isaac Ingénieur Conseil sprl	Rue du Vénérable 1, 1320 Beauvechain	508.200	23,81%
JM Consulting SA	Rue des Fusillés 55, 1490 Court-Saint-Etienne	508.200	23,81%
Van Steenwinkel Conseils sprl	Rue Louis Ernotte 50, 1170 Bruxelles	508.200	23,81%
Total de l'action de concert		1.524.600	71,44%

La notification concerne l'action de concert visée dans la convention entre trois actionnaires contractée le 25 avril 2008 et qui avait entre autres pour but d'aménager et de poursuivre la situation existante à l'époque tout en tenant compte de la future admission de la Société sur Alternext Brussels et du futur statut de société admise sur un marché financier qui en découlerait.

Pour de plus amples informations :

Erika Bourguet, Responsable Marketing et Communication, tél. +32 (0)10 48 34 80

marketing@bsb.com, www.bsb.com